



Chambre des communes  
CANADA

## Comité permanent de la défense nationale

---

NDDN • NUMÉRO 001 • 3<sup>e</sup> SESSION • 40<sup>e</sup> LÉGISLATURE

---

TÉMOIGNAGES

**Le mardi 9 mars 2010**

**Président**

**L'honorable Maxime Bernier**



## Comité permanent de la défense nationale

Le mardi 9 mars 2010

•(1105)

[Traduction]

**Le greffier du comité (M. Paul Cardegna):** Mesdames et messieurs, je constate que nous avons le quorum.

[Français]

Je constate qu'il y a quorum.

Nous pouvons donc procéder à l'élection à la présidence.

[Traduction]

Je suis prêt à recevoir des motions à cet effet.

**M. Laurie Hawn (Edmonton-Centre, PCC):** Je propose Maxime Bernier.

**Le greffier:** M. Laurie Hawn propose que Maxime Bernier soit élu président. Y a-t-il d'autres motions? Plaît-il au comité d'adopter la motion?

(La motion est adoptée.)

[Français]

**Le greffier:** Avant d'inviter à M. Bernier de prendre le fauteuil, nous allons procéder à l'élection des vice-présidents.

[Traduction]

Comme vous le savez, l'article 106(2) du Règlement stipule que le premier vice-président doit être un député de l'Opposition officielle. Je suis prêt à recevoir des motions à cet effet.

**L'hon. Ujjal Dosanjh (Vancouver-Sud, Lib.):** Je propose Bryon Wilfert.

**Le greffier:** Il est proposé par M. Dosanjh que M. Bryon Wilfert soit élu premier vice-président. Y a-t-il d'autres propositions? Plaît-il au comité d'adopter la motion?

(La motion est adoptée.)

**Des voix:** Bravo!

[Français]

**Le greffier:** Je suis maintenant prêt à recevoir des motions pour le poste de deuxième vice-président.

**M. Pascal-Pierre Paillé (Louis-Hébert, BQ):** Je propose M. Claude Bachand.

**Le greffier:** M. Paillé propose M. Claude Bachand comme deuxième vice-président.

Y a-t-il d'autres motions?

(La motion est adoptée.)

**Le greffier:** Je déclare M. Bachand élu deuxième vice-président. J'invite M. Bernier à prendre le fauteuil à titre de président.

**Le président (L'hon. Maxime Bernier (Beauce, PCC)):** Merci, chers membres du comité.

[Traduction]

Je suis ravi d'être le président du comité. Je vais faire tout en mon pouvoir pour que le comité soit aussi efficace qu'il l'était à la dernière session.

Avant de commencer, je dois vous lire quelque chose.

[Français]

C'est une déclaration de la présidence. Le mercredi 3 mars 2010, la Chambre des communes a adopté l'ordre suivant, et je cite:

Que, pour tous les comités permanents, les motions de régie interne en vigueur au moment de la prorogation de la session précédente soient réputées avoir été adoptées durant la session en cour, pourvu que les comités soient autorisés à modifier ou à révoquer les motions qu'ils jugent appropriées.

En conséquence, les motions de régie interne qui étaient en vigueur au moment de la prorogation sont rétablies. Le greffier fera état de l'ordre de la Chambre dans le procès-verbal de la présente séance. Le comité peut modifier n'importe laquelle de ces motions s'il le désire. Finalement, le greffier vous a distribué un exemplaire des motions à titre informatif.

•(1110)

[Traduction]

**M. Jack Harris (St. John's-Est, NPD):** Monsieur le président, chers collègues, après avoir siégé au comité pendant un an — ou un peu moins —, j'ai remarqué qu'il m'est parfois difficile, voire impossible, de poser une deuxième série de questions. Je n'ai pas eu l'occasion de consulter qui que ce soit à ce propos.

Je me demandais simplement si le comité pourrait songer à ajouter le NPD à la fin de la liste établie pour le deuxième tour au lieu de l'inscrire dans la liste du troisième tour — c'est au verso du document qui a été distribué. De cette façon, le NPD disposerait de cinq minutes au deuxième tour, à la suite du Parti libéral, du Parti conservateur, du Bloc Québécois, du Parti libéral, du Parti conservateur et du Parti conservateur. J'ignore si quelqu'un acceptera d'appuyer ma proposition, mais j'aimerais que le comité examine la question. Parfois, rien ne garantit que notre tour reviendra, et il faut calculer le temps qu'il reste avant que la séance ne soit levée pour savoir si nous pourrions poser d'autres questions.

**Le président:** Avant tout, je voudrais simplement demander au comité s'il veut discuter de ce point maintenant, car c'est un sujet qu'on devrait examiner plus tard. Aujourd'hui, l'ordre du jour ne comporte que l'élection du président et des vice-présidents. Si le comité est d'accord pour en discuter maintenant, nous pouvons le faire. Sinon, nous devons attendre à la prochaine réunion.

Monsieur Bachand.

[Français]

**M. Claude Bachand (Saint-Jean, BQ):** Monsieur le président, il y a trois membres qui sont en réunion en même temps avec l'OTAN. Alors, je me demande si on ne pourrait pas tout simplement reporter cette discussion à la prochaine réunion étant donné que nous devons quitter sous peu. Nous avons d'autres sujets à discuter à un autre endroit. Effectivement, sur l'ordre du jour d'aujourd'hui, on avait noté qu'il s'agissait seulement d'une élection.

Songez-vous également à convoquer une réunion du comité directeur pour regarder les travaux futurs et autres peut-être cette semaine?

[Traduction]

**Le président:** Monsieur Hawn, avez-vous quelque chose à ajouter à ce propos?

**M. Laurie Hawn:** Eh bien, le comité de direction ou le comité en entier peut discuter de la planification des travaux à venir. Bien que ce soient deux bonnes options, je préférerais pour ma part que l'ensemble du comité en discute.

**L'hon. Ujjal Dosanjh:** En fait, je préfère plutôt que ce soit le comité de direction qui le fasse.

**M. Laurie Hawn:** D'accord. Peu importe, c'est...

**Le président:** Je crois comprendre qu'il en sera question lors de la prochaine réunion, qui aura lieu ce jeudi. C'est le comité de direction qui se réunira ou... ?

**M. Laurie Hawn:** C'est le comité de direction puisqu'il faudra parler des travaux futurs.

**L'hon. Ujjal Dosanjh:** C'est le comité de direction qui devrait se réunir.

**Le président:** Le comité de direction tiendra une réunion jeudi, à 11 heures, afin de discuter des travaux futurs du comité.

Monsieur Hawn.

**M. Laurie Hawn:** J'aimerais juste mentionner quelque chose qui presse un peu. Le ministre doit comparaître à propos du budget d'ici le 18 mars puisqu'il est occupé le 23 mars. La date qui lui convient le mieux est le 18 mars. Évidemment, nous pourrions en discuter jeudi, mais je voulais déjà vous prévenir.

**L'hon. Ujjal Dosanjh:** On devrait pouvoir faire en sorte qu'il compare à cette date-là.

Vous devriez en parler à la réunion du comité de direction.

**M. Laurie Hawn:** Bien sûr, mais je voulais juste vous aviser.

**L'hon. Ujjal Dosanjh:** Personne ici ne voudrait que le ministre manque à ses obligations.

**Le président:** Bien. Nous discuterons du calendrier lors de la prochaine réunion.

Monsieur Harris.

**M. Jack Harris:** Ça me va. J'ai seulement soulevé la question à cause de la motion adoptée par la Chambre. Elle stipule que les motions qui étaient en vigueur à la dernière session sont réputées avoir été adoptées à cette session-ci, mais aussi qu'on peut les modifier. Je n'ai pas d'objection à ce qu'on en parle aujourd'hui ou jeudi, pourvu qu'on prenne le temps d'en discuter — que ce soit à la prochaine réunion du comité en entier ou à un autre moment.

**Le président:** Oui.

**M. Laurie Hawn:** J'aimerais préciser que ce point pourra être abordé lors de la réunion du comité de direction, mais il devra tout de même être soumis au vote.

**M. Jack Harris:** Oui, bien sûr.

**Le président:** D'accord.

Monsieur le greffier, aviez-vous quelque chose à ajouter?

[Français]

**Le greffier:** Le comité pourrait se réunir jeudi à 11 heures.

**Le président:** Donc, jeudi à 11 heures.

Merci beaucoup et je vous souhaite une bonne journée.

[Traduction]

Je vous remercie beaucoup. Bonne journée.

---







**POSTE  MAIL**

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

**Poste-lettre**

**Lettermail**

**1782711  
Ottawa**

*En cas de non-livraison,  
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :  
Les Éditions et Services de dépôt  
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada  
Ottawa (Ontario) K1A 0S5*

*If undelivered, return COVER ONLY to:  
Publishing and Depository Services  
Public Works and Government Services Canada  
Ottawa, Ontario K1A 0S5*

Publié en conformité de l'autorité  
du Président de la Chambre des communes

### PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions et Services de dépôt  
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada  
Ottawa (Ontario) K1A 0S5  
Téléphone : 613-941-5995 ou 1-800-635-7943  
Télécopieur : 613-954-5779 ou 1-800-565-7757  
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca  
<http://publications.gc.ca>

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of  
the House of Commons

### SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Additional copies may be obtained from: Publishing and Depository Services  
Public Works and Government Services Canada  
Ottawa, Ontario K1A 0S5  
Telephone: 613-941-5995 or 1-800-635-7943  
Fax: 613-954-5779 or 1-800-565-7757  
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca  
<http://publications.gc.ca>

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>